

L'idée marche...

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **6 (1918)**

Heft 68

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-253600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ÉTRANGER... » 3.50
 Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—
 2 cases. » » 35.—
 La ligne, par insertion » 0.25

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (1 fr. 25) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : L'Idée marche... : E. Gd. — Les Femmes et la Chose publique : I. Chronique parlementaire neuchâteloise : Emma PORRET ; II. Chronique parlementaire vaudoise : Lucy DUTOIT. — A propos d'une « Société des Nations » : A. de MORSIER. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

L'IDÉE MARCHE...

Un nouveau chapeau de printemps pour Miss Texas... dit plaisamment un journal américain, en légende à une gravure qui montre le nouvel Etat essayant devant la glace le beau chapeau fleuri de suffrage féminin que vient de lui envoyer la modiste M^{me} Législature... Et derrière l'illustration amusante se cache en effet un nouveau succès pour notre cause : le Texas a passé brusquement « du noir du charbon au blanc de la neige », comme l'écrivit un autre journal américain, et reconnu le suffrage primaire aux femmes. C'est un beau succès, affranchissant du coup un million de femmes, et augmentant d'autant le nombre de celles qui ont le pouvoir de nommer le président des Etats-Unis. 28 sénateurs, 108 membres de la Chambre des Représentants sont maintenant, et de ce dernier fait, élus par des femmes comme par des hommes, ce qui va donner de nouvelles chances à l'amendement fédéral. Et enfin, une brèche est ouverte parmi les Etats du Sud, si réfractaires encore au vote des femmes. Miss Texas peut bien être ravie de son chapeau neuf et de ce qu'il lui promet.

En Danemark, les femmes ont participé, pour la première fois depuis qu'elles possèdent les droits politiques, aux élections générales. Electriciennes parlementaires depuis juin 1915, elles n'avaient encore voté que pour une question de politique extérieure : la cession des Antilles aux Etats-Unis. Les détails manquent encore sur la manière dont elles ont conduit cette votation, mais nous savons déjà que quatre femmes ont été nommées députées à la Chambre Basse : M^{me} Munch, femme du ministre de la guerre, et un des chefs incontestés du mouvement suffragiste dans son pays, M^{me} Larsen, qui représente l'élément socialiste, M^{me} Malling, avocate et M^{lle} Aukerstead. Trois d'entre elles faisaient déjà partie de Conseils municipaux, où elles ont fait sans doute leur apprentissage de députée. La liste des femmes membres de Parlements s'accroît ainsi tout doucement sans qu'on y prenne garde, pas même nos adversaires qui nous promettent pourtant les pires cataclysmes si les femmes étaient éligibles, et qui devraient se hâter de vérifier sur place l'accomplissement de cette prophétie !

Quant au gouvernement canadien, il n'a pas attendu de reconnaître aux femmes le droit de suffrage dans les affaires fédérales de la Colonie pour les appeler à participer à une conférence gouvernementale. Le fait semble d'une extraordinaire nouveauté, et pourtant quoi de plus simple qu'un gouvernement, engagé dans la guerre, désire s'entendre avec celles dont le concours, la bonne

volonté, les capacités techniques peuvent lui être précieuses ? Les femmes organisées du Canada se sont réunies avant la conférence gouvernementale pour élaborer un programme de travail à soumettre au gouvernement : rôle des femmes dans l'agriculture, dans l'industrie, les œuvres de guerre, l'alimentation, les restrictions économiques, etc., puis ont conféré en pleine harmonie avec les ministres et le Gouverneur du Canada lui-même.

Chez nous..., nous sommes encore bien loin de cette conception de la collaboration féminine. On trouvera plus loin, dans la chronique parlementaire vaudoise le récit et l'appréciation des débats qui ont eu lieu au Grand Conseil vaudois à propos de la motion Suter, et l'on comparera ! — A Genève, le 18 mai, MM. Guillermin, et Paul Lachenal, députés, ont déposé leur rapport, dont la discussion n'a pas encore eu lieu au moment où nous mettons sous presse. En guise de rapport de minorité opposée au projet sur le suffrage municipal, M. Lachenal nous a offert un petit morceau très-bien étudié de littérature sentimentale, qui lui a valu les applaudissements de ceux qui, dès qu'il s'agit de féminisme, aiment à se représenter la femme comme une Muse conventionnelle et lointaine, et se refusent à voir en elle celle qu'ils coudoient tous les jours : la pauvre créature se débattant, du fait de son infériorité légale, dans les difficultés de la lutte pour la vie, ou la personnalité humaine capable de décider elle-même de ses propres destinées. M. Lachenal nous en voudra-t-il beaucoup si nous lui avouons ici que, malgré les fleurs rhétoriques de son rapport, nous ne pouvons trouver son antiféminisme bien terrible, ni craindre en lui-même un adversaire bien redoutable ? Car ses arguments se réduisent, de son aveu même, à un argument sentimental, et ce ne sont point des motifs de cet ordre privé qui peuvent retenir longtemps la marche irrésistible de l'Idée.

E. Gd.

Les Femmes et la Chose publique

I. Chronique parlementaire neuchâteloise

La dernière session du Grand Conseil neuchâtelois, qui a duré du 20 au 24 mai, a été consacrée à l'examen des comptes et de la gestion de 1917. On ne s'étonnera pas que les questions de ravitaillement y aient tenu la plus grande place. Tout comme dans nos ménages, on y a beaucoup parlé de chauffage, de lait, de fromage et de pommes de terre. L'exploitation de la tourbe et